



## Syndicat National des Médecins Réanimateurs des Hôpitaux Publics (Membre de la CMH)

Président :

**Pr JL DIEHL**

*Service de Réanimation Médicale*

*Hôpital Européen Georges Pompidou / AP-HP*

*20, rue Leblanc*

*75015 Paris*

☎ : 01 56 09 32 01

☎ : 01 56 09 32 02

E. Mail : [jldiehl@invivo.edu](mailto:jldiehl@invivo.edu)

Secrétaire général :

**Dr B MISSET**

*Service de Réanimation Médico-chirurgicale*

*Groupe Hospitalier Paris Saint-Joseph*

*185 rue Raymond Losserand*

*75014 PARIS*

☎ : 01 44 12 34 15

☎ : 01 44 12 32 80

E. Mail : [bmisset@hpsj.fr](mailto:bmisset@hpsj.fr)

### Compte rendu de l'Assemblée Générale du SNMRHP du 20 janvier 2010

Conformément aux statuts, l'Assemblée Générale du SNMRHP s'est tenue le 20 février 2010.

La composition du Conseil d'Administration a été rappelée. Jean-Luc DIEHL et François FRAÏSSE, sortants rééligibles du CA, ont été renouvelés. Pierre-Edouard BOLLAERT était membre du Conseil d'Administration au titre de représentant du CNERM. L'Assemblée lui a rendu hommage pour les nombreux services rendus au syndicat Il sera remplacé à compter de 2010 par Pierre CHARBONNEAU. La composition du bureau du Conseil d'Administration sera précisée lors de la prochaine réunion.

La nouvelle organisation administrative a été présentée. Le partenariat avec la société Colloquium a pris fin, avec reprise de la gestion administrative du Syndicat par Madame SEVENS. Parallèlement, la localisation du siège a changé et le compte bancaire a été domicilié au Crédit Mutuel. On prévoit également un changement d'expert comptable. La nouvelle direction administrative, représentée par Madame SEVENS, précise les objectifs futurs : gestion plus dynamique et personnalisée, actions de communication et de dynamisation du site WEB.

Le trésorier, Didier THEVENIN, a présenté le rapport financier 2010 aboutissant à des comptes à l'équilibre. Le rapport est approuvé par l'assemblée.

Concernant la loi HPST, ses différents volets ont été discutés en assemblée générale. La gouvernance hospitalière reste un point de désaccord fort. Les indicateurs des établissements publics de santé prévus par la loi ont été précisés. Le rôle des ARS a été rappelé ainsi que l'encouragement futur aux Groupement de Coopération Sanitaire et aux Communautés Hospitalières de Territoire.

Didier THEVENIN a présenté les travaux de la mission ABOUD sur le futur statut des praticiens en établissement public de santé. Ces travaux ont également été rapportés lors de la session vie professionnelle du Congrès de la SRLF.

Concernant le dossier des Unités de Surveillance Continue, le SNMRHP n'est malheureusement pas présent en tant que tel lors des réunions de travail organisées par la DHOS. La présence lors de ces réunions de Benoît MISSET et de Bertrand GUIDET en assure quand même en partie une représentation. Les objectifs du SNMRHP sont rappelés : conformité de l'offre de soins au décret « réanimation », concordance tarifaire USI-USC, mise au point de critères pour les séjours USI, concourir à l'actualisation de recommandations d'organisation de ces unités. Bertrand GUIDET a précisé le développement récent de ce dossier.

Le syndicat a par ailleurs été représenté dans 2 groupes de travail du Conseil National de l'Urgence Hospitalière. Benoît MISSET participe au groupe de travail sur l'évaluation et la qualité et Jean-Luc DIEHL a participé au groupe de travail sur le maillage territorial des structures d'urgence aboutissant principalement à un rapport préconisant une organisation en 3 niveaux : proximité, niveau d'appui devant comporter en principe une réanimation (ou à défaut une unité de surveillance continue liée réglementairement à une réanimation par convention) et enfin un niveau de recours (typiquement de type CHR ou CHU). Un tel schéma s'articule avec les futurs territoires de santé et le niveau régional des ARS. A noter le développement dans ce rapport d'un chapitre spécifique sur les notions de permanence des soins hospitalière et de continuité des soins hospitalière, incluant leur revalorisation respective, ce qui est un thème de travail du syndicat.

La politique de communication du SNMRHP a été brièvement discutée, en rappelant une stratégie de diffusion par mail très large de documents officiels, intersyndicaux (essentiellement via la CMH et le SNAM) et les dépêches APM. Il est rappelé que tous documents diffusés n'engagent bien évidemment pas la responsabilité propre du syndicat. Par ailleurs, on a rappelé qu'une large politique de ressources documentaires a été mise en place avec une accessibilité facile sur le site du syndicat ([www.snmrhp.org](http://www.snmrhp.org)).

Enfin, le syndicat est partie prenante du Comité de Coordination de la Réanimation présidé par François FOURRIER avec comme principaux sujets abordés en 2009 l'intitulé de la sous-section 48-02, l'intitulé général de la discipline, les futures modalités de formation en 3<sup>ème</sup> cycle associées à la filiarisation ainsi que l'avenir du DESC de type 2, les projets d'enquête sur les structures et réanimation et les projections démographiques.

Enfin, le syndicat participe aux travaux de la CMH : François FRAÏSSE, Didier THEVENIN et Jean-Luc DIEHL participent régulièrement au bureau de la CMH ; Bernard REGNIER est fréquemment sollicité pour représenter la valence universitaire de l'intersyndicale. On a noté une participation active aux Rencontres Convergence Santé Hôpital lors de la réunion de Reims en septembre 2009 avec des sessions communes entre pharmaciens et réanimateurs ainsi qu'entre pneumologues et réanimateurs. Le SNMRHP participe de même activement à la préparation des rencontres de Lille en septembre 2010.

Pour 2010, le dossier des retraites, tant en ce qui concerne l'avenir de l'IRCANTEC (pour les hospitaliers) qu'en ce qui concerne l'élargissement du plafond annuel d'abondement hospitalier de 2000 € en conformité au décret de 2007 (pour les hospitalo-universitaires titulaires), sera particulièrement suivi par le syndicat.